



Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

SLO 63

ID : 033-213300700-20220609-202230-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen
PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—
ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ
pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali
LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/30_Finances

Approbation du tarif de vente du bois de chauffage de la commune aux administrés

Monsieur le Maire,

EXPOSE qu'en 2022 la commune a nettoyé ses parcelles de bois ce qui a permis de couper du bois de chauffage de 2m.
La commune ne pouvant pas profiter de ce bois dans ses locaux, le maire propose de vendre le bois aux administrés de la
commune de Brach

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DE VENDRE** ce bois de chauffage aux administrés de commune
- **D'ÉTABLIR** un tarif de 40€ le stère en 2m

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97